Image not found or type unknown

# Litige xxxxxx/xxxxxx/xxxxxx

Par **BOYER Isabelle**, le **09/12/2017** à **13:46**

Je viens témoigner d'une situation qui ne me paraît pas respecter les conventions du tourisme et des voyages et qui témoigne d'une désinvolture certaine à l'égard de vos clients, jusque là fidèles (2ème voyage avec xxxxxx en 2017).

Le 23 juin 2017, je réserve avec trois amies un séjour pour New York (Vol + Hôtel) du 25 octobre au 1er novembre 2017chez xxxxxxxxx. Un acompte est versé. Le solde doit être versé le 25 septembre.
Nous souscrivons une "Couverture de Protection Totale numéro de police" , assurance proposée par le voyagiste.

Suite à une visite chez un chirurgien orthopédique, le 20 septembre 2017, j'apprends que je suis dans l'incapacité physique de faire le voyage prévu à New York (attestation médicale fournie) du 25 octobre au 1er novembre 2017.
Immédiatement, j'appelle xxxxxx.( [Ticket#2017092010079401] ID Booking 1035381999).

La personne qui me répond m'informe que je ne peux annuler seule. Soit les quatre participantes annulent soit je perds la totalité de mon voyage.
Or, après lecture de vos conditions générales de vente par un juriste, il s'avère qu'il n'y aucune mention de cette condition d'annulation.

Le même jour, j'appelle xxxxxx (Couverture de Protection Totale numéro de police" 1035381999 – souscrite au moment de l'achat du voyage)
qui me signifie qu'ils ont besoin du formulaire d'annulation que je ne peux leur fournir car xxxxxx refuse de me l'envoyer.
Le 21 septembre, xxxxxx m'envoie un mail me demandant de fournir les pièces justificatives ce que je fais le jour même ( ref : E17T1826776-1FY >)

Le 25 septembre, la totalité du voyage est réglée, condition sine qua non pour que les trois autres personnes puissent partir !
Le 28 septembre, xxxxxxx fait éditer les quatre billets ! Je ne comprends pas pourquoi mon billet n'a pas été annulé. J'ai informé xxxxxx le 20 septembre 2017, soit plus d'un mois avant le départ de mon impossibilité d'effectuer ce voyage; il n'y avait pas d'allotement car nous voyagions avec deux compagnies régulières. xxxxxx avait un mois pour rendre les places car les billets n'étaient pas émis. Je n'avais pas à solder le voyage.

Au téléphone , il m'est dit que les autres personnes devront demander un « NoSchow » . A l'aéroport, on leur a répondu que cela ne se faisait pas !

A ce jour, xxxxxx ne répond plus !
Et xxxxxx refuse de me rembourser car, pour eux, j'étais en arrêt depuis le 20 septembre 2017 et j'ai pris mon billet d'avion le 28 septembre !!!!

Je m'interroge sur l'intérêt de prendre une couverture de protection totale qui s'avère ne pas respecter ses engagements.
En arrêt maladie depuis le 20 septembre 2017, je passe mon repos à essayer de faire reconnaître mon droit ce qui m'empêche de me reposer correctement et génère un stress important.

QUE FAIRE??????????????
Isabelle

***Bonjour,***
***Merci de bien vouloir respecter les conditions générales d'utilisation de ce forum dont vous avez du prendre connaissance avant votre inscription.***
***L'une d'elles étant :***
***[citation]Il est formellement interdit d'incriminer des sociétés ou des personnes physiques sur ce site. L'utilisateur veillera donc à utiliser des termes génériques pour exposer son éventuel litige ou apporter sa contribution (exemples de termes génériques : magasin, voisin, garage, entreprise etc.). [/citation]***

Par **miyako**, le **12/12/2017** à **21:55**

Bonsoir,
Une attestation de non départ (non enregistrement) de la part de la cie d'aviation est toujours possible.Il suffit d'écrire au service client en mentionnant le N° de billet ,la date, le N° du vol et la destination.
Amicalement vôtre
suji KENZO

Par **janus2fr**, le **13/12/2017** à **08:05**

[citation]Or, après lecture de [s]**vos**[/s] conditions générales de vente par un juriste, il s'avère qu'il n'y aucune mention de cette condition d'annulation.
[/citation]
Bonjour,
Il semble qu'il y ait un malentendu, vous êtes ici sur un forum juridique, pas chez le voyagiste !

Par **BOYER Isabelle**, le **13/12/2017** à **11:45**

Toutes mes excuses!
Cette situation inextricable me fait commettre des maladresses

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

Par **BOYER Isabelle**, le **25/12/2017** à **20:15**

Bonsoir,

Suite à l'intervention d'une association de consommateurs, mon litige est résolu et je vais être remboursée.

Joyeuses fêtes!
Isabelle

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés